

Intégration de l'Article 8 j) et des dispositions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locale dans les travaux de la Convention et de ses Protocoles

Expériences et réflexions de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA



L'INITIATIVE DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITES
POUR L'APA

financée par



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD



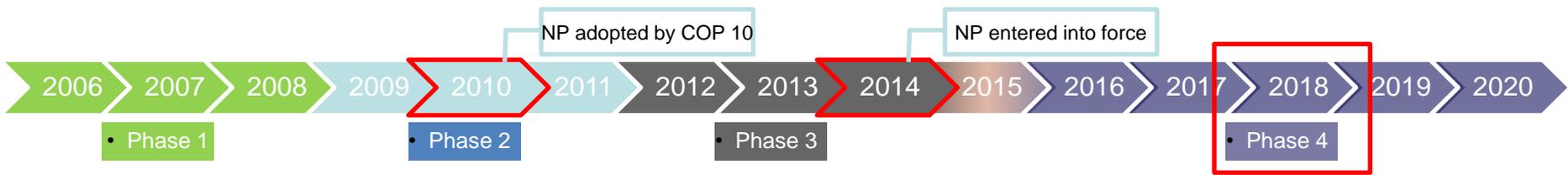
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

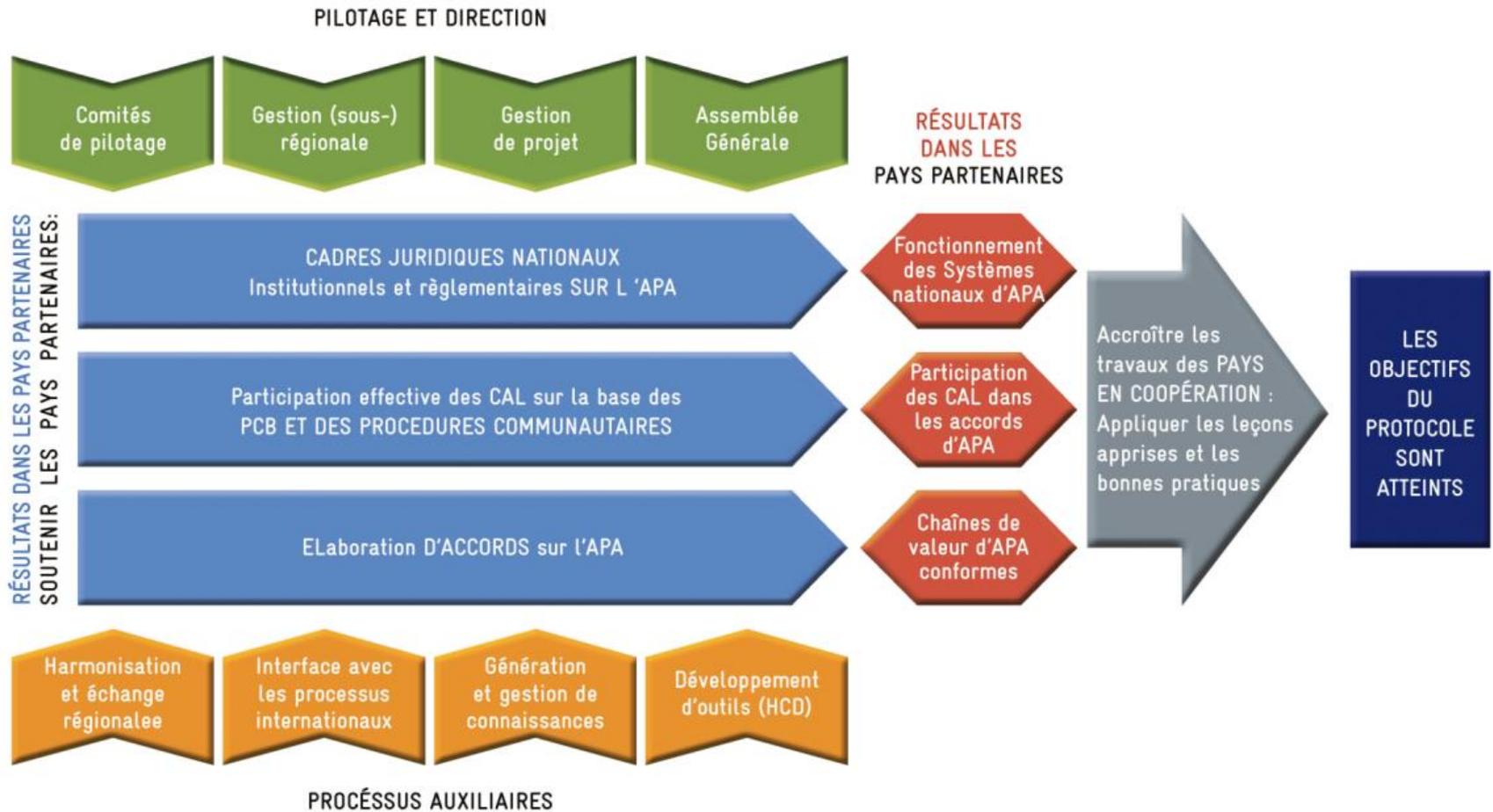
mise en oeuvre par



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



LOGIQUE D'INTERVENTION DE L'INITIATIVE APA



Éléments de travail clefs (1):

Élément 10:

Soutien à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (y compris le renforcement des capacités sur le CPCC, les CCCA, le partage des avantages, l'assistance juridique, politique ou technique et un centre d'aide autochtone pour l'accès et le partage des avantages)

Tâche: créer des mécanismes pour des protocoles bioculturels à base communautaire

Tâche: Développer une plate-forme pour engager un dialogue avec les parties prenantes externes, afin que les communautés puissent s'engager de manière constructive selon leurs propres termes et priorités, et développer un instrument établissant des lignes directrices claires pour l'engagement des communautés.

Elaborer des instruments qui assurent la participation / la protection des PAAL / CTA dans les systèmes APA

- *Cadres politiques / légaux APA qui considèrent les CTA et les PCB*
- *Documentation des CTA (protection, valorisation, conservation)*
- *Orientations sur la protection/documentation des CTA et sur le développement des PCB (y compris d'autres outils similaires)*
- *Facilitation d'apprentissage mutuel / échange d'expérience (aussi en ligne)*

Éléments de travail clefs (2):

Element 11

Renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales, y compris, entre autres, l'élaboration et le renforcement de protocoles communautaires bioculturels

Tâche: élaborer des mécanismes, des incitations et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales pour la promotion et la transmission des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris en ce qui concerne la capacité de négociation, ainsi que des incitations au maintien et à l'amélioration de la biodiversité

Renforcement des capacités dans le monde « business » / gestion des atteints:

- *chaines de valeur y compris investissements, enjeux de la conformité régulatrice, risques*
- *Schémas des secteurs utilisateurs*
- *Termes commerciaux*

Éléments 10 / 11 :

- Soutien à la mise en œuvre du PN autour des PACL

- Renforcement des capacités des PACL

Pourquoi important ? :

- Intégration des PACL dans les systèmes APA nationaux (élaboration des cadres APA)
- Développer les PACL comme acteurs actifs et reconnus dans l'élaboration des chaînes de valeur conforme à l'APA
- Préservation et mise en valeur des CTa (certitude juridique pour les fournisseurs et utilisateurs)
- Renforcement des « gardiens » de la biodiversité
- Offrir les opportunités économiques pour les PACL

Résultats attendus:

- Renforcement d'engagement / d'un rôle actif des PACL (conservation, développement durable)
- Renforcement / consolidation du principe subsidiaire (gestion de la biodiversité)
- Dignité et gouvernance
- Amélioration du cadre de vie rural (« vivre en harmonie avec la nature » d'ici 2050)
- Mise en œuvre de la « triade » de la CDB: APA pour conservation et utilisation durable

5. Question pour l'audience:

Actuellement, les utilisateurs des RG hésitent d'accéder aux CTa / utiliser des CTa en raison des incertitudes et risques juridiques.

Y a-t-il des CT associées à un ressource génétique en question ?

Qui devrait apporter la preuve ?

Si oui - a qui appartiennent les CTa ? Avec qui négocier dans une CL ?

Que faire :

- en cas des CT partagées entre différents PACL / pays ?
- si les CT sont déjà dans le domaine public (p.ex. littérature ethnobotanique) ?
- si la RG est accédée dans un pays et les CTa y associées se trouvent dans un autre pays?
- si les détenteurs initiaux des CTa ne sont pas identifiable ?

Comment réaliser le potentiel des CTa (y compris des CTa partagées) pour le partage des avantages et les bénéfices des PACL dans ces circonstances?